





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2021-573**

Séance publique du

7 mai 2021

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20210507- lmc1194752-DE-1-1
Date de signature : 12/05/2021
Date de réception : mercredi 12 mai 2021
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

**OBJET : FINANCEMENT ACTION PUBLIQUE - TRAVAUX DE PROXIMITÉ 2021 - DEMANDE DE
CO-FINANCEMENT AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHÔNE**

Le 7 mai 2021 à 14h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans l'Amphithéâtre De La Verrière, 10 Rue des allumettes, 13 100 Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 30/04/2021, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Brigitte DEVESA, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOU, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Laurence ANGELETTI à Madame Elisabeth HUARD, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA à Madame Amandine JANER, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI à Monsieur Francis TAULAN, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Monsieur Philippe KLEIN.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Jonathan AMIACH, Madame Françoise TERME.
Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S FINANCE, NUMERIQUE ET
GESTION
Direction Ressources et Exécution
Budgétaire

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 7 MAI 2021

Nomenclature : 7.5
Subventions

RAPPORTEUR : Monsieur Gérard BRAMOULLÉ

Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : FINANCEMENT ACTION PUBLIQUE - TRAVAUX DE PROXIMITE 2021 -
DEMANDE DE CO-FINANCEMENT AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES
BOUCHES-DU-RHÔNE- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Chaque année, le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône contribue au financement des travaux de proximité de la Ville dans le cadre de ses dispositifs d'aides aux communes. Pour mémoire, cette aide aux travaux de proximité concerne les travaux d'investissement sous maîtrise d'ouvrage communale et mandatés à la section d'investissement, à savoir :

- équipements sportifs : gymnases, pistes de skate, murs d'escalade, aménagements de terrain...
- aménagement du paysage urbain et de tout espace public de la commune,
- aménagement de voies et de réseaux,
- travaux divers sur les bâtiments communaux : mairies, écoles, structures de la petite enfance...
- démolition préalable à de futurs travaux,
- travaux nécessaires à l'amélioration de l'environnement et du cadre de vie.

Toute opération est limitée à une seule tranche par année quel que soit le type de travaux et ne sont éligibles que les projets dont le coût réel est inférieur à 100 000 € HT.

Le délai imparti aux communes pour réaliser les opérations subventionnées est fixé à 3 ans à compter de la date de délibération de l'Assemblée Départementale ayant accordé cette aide, sous peine de caducité des aides consenties (sauf dérogation consentie).

Les thèmes prioritaires retenus par le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône sont :

- l'environnement et le développement durable,
- le sport et la jeunesse,
- la culture,
- le foncier et l'habitat social,
- l'accueil de la petite enfance.

Il est entendu que sont exclues du bénéfice de cette aide, les opérations suivantes :

- les acquisitions de mobilier et matériel,
- les acquisitions de véhicules,
- les acquisitions foncières et immobilières,
- les études.

Le taux de subvention est de 70% sur le coût HT des travaux plafonnés à 85 000 € HT par projet, étant précisé que la part communale ne saurait être inférieure à 30% du montant HT du projet.

L'attribution d'une subvention départementale est donc exclusive de tout autre financement public. Les plans de financement doivent être joints en annexe du présent rapport.

Comme l'année dernière, le Conseil Départemental limite le nombre de dossiers pouvant être présentés par chaque commune à 10 opérations. La Ville a souhaité orienter les projets présentés sur ceux participant de la transition énergétique et du développement durable.

Ainsi, les opérations suivantes sont proposées :

Priorité	NATURE DES TRAVAUX	Coût estimatif travaux HT
----------	--------------------	---------------------------

DAST BATIMENTS ET GRANDS EQUIPEMENTS : Direction Entretien Bâtiments		
Bâtiments sportifs et autres		
1	Complexe sportif Val de l'Arc : mise aux normes de la productions ECS des douches pour lutter contre la légionellose	100 000 €
1	Stades Requier (Les Milles) et Ruzzetu (Luynes) : mise aux normes de la productions ECS des douches pour lutter contre la légionellose	100 000 €
Bâtiments scolaires		
1	Élémentaire les floralies : végétalisation et réaménagement des cours d'écoles pour lutter contre les ilots de chaleur	100 000 €
1	Élémentaire et maternelle Giono : végétalisation et réaménagement des cours d'écoles pour lutter contre les ilots de chaleur	100 000 €
Bâtiments secteur petite enfance et social		
1	Centre social Aix Nord : réhabilitation des intérieurs, réfection des installations électriques, passage à l'éclairage LED, réfection des sanitaires et des peintures, remplacement des menuiseries par du double vitrage	70 000 €

DIRECTION DES SPORTS		
1	Réhabilitation du mur d'escalade du complexe sportif du Val de l'Arc	85 000 €
1	Rénovation des gazons synthétiques des terrains de futsal de Luynes, Les Milles et Maurice David	85 000 €
1	Réhabilitation de l'éclairage du terrain synthétique au stade Georges Carcassonne	85 000 €

DIRECTION DES ESPACES VERTS		
1	Aire de jeux Parc Rambot (Centre ville/Pont de Béraud)	100 000 €
1	Aire de jeux Square Jane Aublet Pont de l'Arc	83 333 €

Le montant global de ces opérations est de :	908 333 €
---	------------------

Je vous demande donc, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **SOLLICITER** un co-financement au titre des travaux de proximité,
- **SOLLICITER** la prise en charge par le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône de 70% du coût HT de ces projets, pour lesquels aucune autre demande de subvention ne sera formulée auprès de nos autres partenaires institutionnels,
- **AUTORISER** Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint délégué aux Finances à signer les actes d'engagement relatifs à la participation financière du Conseil Départemental et tout document afférent à ce dispositif,
- **AUTORISER** Monsieur le Trésorier Principal d'Aix-Municipale à faire recette de la somme correspondante.

DL.2021-573 - FINANCEMENT ACTION PUBLIQUE - TRAVAUX DE PROXIMITE 2021 -
DEMANDE DE CO-FINANCEMENT AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES
BOUCHES-DU-RHÔNE-

Présents et représentés	: 53
Présents	: 49
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 53
Pour	: 53
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

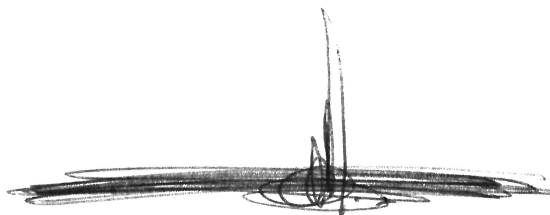
NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Madame Amandine JANER



1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»

ANNEXE : PLANS DE FINANCEMENT PREVISIONNEL DES PROJETS SOLLICITES

NATURE DES TRAVAUX	Coût estimatif travaux HT	FINANCEMENTS	
		Participation Conseil Départemental 70% plafonné à 59 500 € HT	Autofinancement Ville d'Aix-en-Provence
DAST BATIMENTS ET GRANDS EQUIPEMENTS : Direction Entretien Bâtiments			
<i>Bâtiments sportifs et autres</i>			
Complexe sportif Val de l'Arc : mise aux normes de la productions ECS des douches pour lutter contre la légionellose	100 000 €	59 500 €	40 500 €
Stades Requier (Les Milles) et Ruzzetu (Luynes) : mise aux normes de la productions ECS des douches pour lutter contre la légionellose	100 000 €	59 500 €	40 500 €
<i>Bâtiments scolaires</i>			
Élémentaire les floralies : végétalisation et réaménagement des cours d'écoles pour lutter contre les ilots de chaleur	100 000 €	59 500 €	40 500 €
Élémentaire et maternelle Giono : végétalisation et réaménagement des cours d'écoles pour lutter contre les ilots de chaleur	100 000 €	59 500 €	40 500 €
<i>Bâtiments secteur petite enfance et social</i>			
Centre social Aix Nord : réhabilitation des intérieurs, réfection des installations électriques, passage à l'éclairage LED, réfection des sanitaires et des peintures, remplacement des menuiseries par du double vitrage	70 000 €	49 000 €	21 000 €
DIRECTION DES SPORTS			
Réhabilitation du mur d'escalade du complexe sportif du Val de l'Arc	85 000 €	59 500 €	25 500 €
Rénovation des gazons synthétiques des terrains de futsal de Luynes, Les Milles et Maurice David	85 000 €	59 500 €	25 500 €
Réhabilitation de l'éclairage du terrain synthétique au stade Georges Carcassonne	85 000 €	59 500 €	25 500 €
DIRECTION DES ESPACES VERTS			
Aire de jeux Parc Rambot (Centre ville/Pont de Béraud)	100 000 €	59 500 €	40 500 €
Aire de jeux Square Jane Aublet Pont de l'Arc	83 333 €	58 333 €	25 000 €
TOTAL	908 333 €	583 333 €	325 000 €